Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502172-20251211-202550-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PERTRE
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 11/12/2025

Date d'affichage : 04/12/2025
Date de la convocation : 04/12/2025
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

L'an deux mil vingt cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de LE PERTRE sous la présidence de M THEBERT Aurélien

Etaient présents : THEBERT Aurélien, THIKEN Christine, ~~HUBERT Philippe~~, DORGERE Magali, POTTIER Stéphane, RONCERAY Dominique, MEREL Pierrick, POIRIER Anne-Marie, ~~BELLAYER Nadine~~, THEBERT Mickaël, CROISSANT Elodie, ~~SERRAND Caroline~~, LORHO Pascal, LEOTHIER Véronique, BEDOUIN Gaël,

Etaient absents excusés: Mme BELLAYER Nadine qui a donné procuration à Mme CROISSANT Elodie, Mme SERRAND Caroline qui a donné procuration à Mme DORGERE Magali, M. HUBERT Philippe qui a donné procuration à M. THEBERT Aurélien.

M. LORHO Pascal est nommé secrétaire de séance.

2025/50 TARIFS DU CAMPING 2026

Le Maire expose :
Vu la convention entre la commune et Camping Car-Park,
9. TARIFS Les tarifs publics appliqués sur l'aire auront été transmis à titre informatif à la commune avant affichage sur tous les supports par l'occupant. Ces tarifs correspondront aux tarifs pratiqués sur le réseau CAMPING-CAR PARK. Afin de répondre aux besoins d'exploitation et d'animation, le gestionnaire a toute latitude pour proposer des offres promotionnelles pouvant être de plus ou moins 25% sur le tarif nuitée. Le gestionnaire pourra aussi permettre l'accueil gracieux des journalistes et ambassadeurs CAMPING-CAR PARK.
Aussi, pour 2026, les tarifs préconisés sont :

ANNEE	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	SERVICE
2026	11.60€	14.00€	6€

A l'unanimité, après délibération, le Conseil Municipal valide ces tarifs

Pour extrait conforme
Le Maire
Aurélien THÉBERT